

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 22
Votants 26
Quorum 14

L'an deux mille vingt quatre

Le : 05 février

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2024

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Sébastien DE ARAUJO.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Sébastien DE ARAUJO à Marjorie COMBE.

SECRETAIRE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2024_02_05

**OBJET : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT «PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES».**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 et suivants,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu la délibération n°2023_07_03 du 10 juillet 2023 ayant comme objet l'autorisation de recrutement dans le cadre du dispositif «Parcours Emploi Compétences»

Considérant que le contrat arrive à son terme le 29 février 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le contrat «Parcours Emploi Compétences» pour renforcer les effectifs du service Pôle Jeunes,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **décide de renouveler le contrat dans le cadre du «parcours emploi compétences», pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} mars au 31 août 2024.**
- ✓ **précise que la durée hebdomadaire de travail est fixée à 26 heures, soit 26/35^{ème}.**
- ✓ **indique que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base du SMIC horaire.**
- ✓ **autorise Madame le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce renouvellement.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 12 février 2024

Le Maire,
Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 13/02/2024
Publié ou Notifié
le : 13/02/2024